

Aéroports de Montréal

Rectifications

Projet d'amélioration des infrastructures de transport terrestre près de l'Aéroport Montréal-Trudeau

Le 9 novembre 2005

Vélo Québec (DM8)

« ... un passage dénivelé pourrait être réalisé dans l'axe du boulevard Fénélon ... »

Club de vélo Dorval (DM14)

« ... nous suggérons l'aménagement d'un passage dénivelé pour piétons et pour cyclistes sous les quatre voies ferrées au nord du boulevard Fénélon vers la piste cyclable au sud de la rue Cardinal... »

Émile Dansereau (DM5)

« ... passage dénivelé au bout de Fénélon sous les voies ferrées avec piste cyclable »

L'extrémité nord du passage dénivelé pour piétons et cyclistes proposé sous les voies ferrées du Canadien National et du Canadien Pacifique dans l'axe du boulevard Fénélon aboutit à proximité de plusieurs bassins de rétention situés en zone aéroportuaire et dans l'Arrondissement de Dorval (rue Cardinal).

C'est pourquoi Aéroports de Montréal désire mettre en perspective certains faits mentionnés lors de l'audience du 15 septembre dernier en début de soirée.

Ces bassins de rétention, dont certains se confondent aux fossés du corridor ferroviaire, recueillent en cas de pluie les eaux de ruissellement du tablier situé en zone d'accès réglementé ainsi que les eaux de ruissellement des surfaces pavées des stationnements et du réseau routier situées en façade de l'aérogare (zone d'accès non réglementée).

L'existence de ces bassins découle des limitations de débit imposées par l'Arrondissement Dorval à Aéroports de Montréal. En effet, le réseau actuel de conduites pluviales de l'Arrondissement Dorval ne peut suffire à la demande d'Aéroports de Montréal. Sans l'existence de ces bassins, c'est toute la portion ouest du territoire aéroportuaire ainsi que la rue Cardinal qui se retrouveraient inondés mettant ainsi en péril toute l'exploitation aéroportuaire. Bien que la ville de Montréal envisage de construire éventuellement un nouveau collecteur (Thorncrest) plus à l'ouest de la zone aéroportuaire, les bassins de rétention existants devront être conservés.

Toute modification de ces bassins de rétention **pourrait nécessiter** d'importants investissements ainsi que la construction d'infrastructures plus importantes qu'avancé dans les différents mémoires. De plus, toute modification de ces bassins est sujette à l'accord des instances concernées à savoir Aéroports de Montréal, l'Arrondissement Dorval, le Canadien National et le Canadien Pacifique. Notons enfin que toute modification du zonage aéroportuaire ou de la destination de parcelles aéroportuaires doit être approuvée par Transports Canada.

Park'N Fly (DM12)

« ADM even tried to prevent the access to the Park'N Fly property by refusing the construction of a bridge over a stream located between the street and Park'N Fly land. »

Au mois de mai 2003, un inspecteur de la ville de Montréal signalait au ministère de l'Environnement du Québec (MENV) la réalisation de travaux de construction sur les berges du ruisseau Bouchard. Ces travaux lui semblaient non-conformes avec la réglementation provinciale. Le MENV ne formulait aucune réponse en regard de cette plainte.

Quelques mois plus tard, il apparaît à Aéroports de Montréal que les travaux sont en partie réalisés en territoire aéroportuaire donc en terre fédérale. Park'N Fly n'ayant pas fait de demande de permis de construction auprès d'Aéroports de Montréal, Environnement Canada est saisi du dossier.

En juillet 2003, Environnement Canada précise à Aéroports de Montréal avoir discuté de cette situation avec le MENV. Ce dernier aurait octroyé un certificat d'autorisation (CA) au promoteur pour l'ensemble des travaux sous condition de réhabiliter les berges.

Les travaux ayant été réalisés sur le territoire aéroportuaire sans l'obtention des autorisations requises, Aéroports de Montréal écrit à Park'N Fly pour l'aviser qu'elle n'autorise ni n'accepte les travaux faits et demande alors à Park'N Fly de démolir son ponceau lequel se retrouve sans droit sur le territoire aéroportuaire.

Depuis, aucune autre action n'a été intentée.

Park'N Fly (DM12)

« ... driving along the new three thousand (3 000) places parking that ADM will have constructed on the extended Marshall avenue. »

Les terrains dont dispose Aéroports de Montréal dans le secteur concerné permettent de construire au maximum 2 500 places de stationnement se répartissant comme suit : 1 600 places de stationnement pour employés dans le lot situé entre la rue English et la voie de service de Côte-de-Liesse, 900 places de stationnement pour employés dans le lot adjacent aux terrains de Park'N Fly. Les deux (2) autres lots accueillent, pour l'un, le dépôt à neige d'Aéroports de Montréal et, pour l'autre, le dépôt à neige de l'Arrondissement Dorval pour lequel Aéroports de Montréal a signé avec l'Arrondissement Dorval un bail valide jusqu'au 30 septembre 2014.

Park'N Fly (DM12)

« ...the number of users of the airport will grow from ten (10) Million persons a year to eighteen (18) Million persons a year. »

Il est vrai qu'Aéroports de Montréal accueillait son 10 millionième passager en décembre 2004. Cependant, les chiffres mentionnés en audiences font plutôt état de 14,3 millions de passagers embarqués/débarqués en 2016 (Tableau 3.6 – prévisions d'achalandage à l'aéroport Dorval) dont 12,1 millions de passagers origine/destination.

Aéroports de Montréal

Prévisions d'achalandage à Montréal-Dorval

Tableau 3.6 : Prévisions d'achalandage à l'Aéroport de Dorval

Année	NOMBRE ANNUEL DE PASSAGERS (MILLIONS)		
	Origine - Destination	Correspondance	Embarqués - Débarqués
1998*	7 346 480	816 276	8 162 756
2003*	7 675 133	1 266 734	8 941 867
Prévisions			
2004	8 130 446	1 243 200	9 373 646
2005	8 465 786	1 329 994	9 795 780
2006	8 783 072	1 395 429	10 178 501
2007	9 110 424	1 438 096	10 548 520
2008	9 438 097	1 493 055	10 931 152
2009	9 766 175	1 554 207	11 320 382
2010	10 094 517	1 622 562	11 717 079
2011	10 422 234	1 690 829	12 113 063
2012	10 771 078	1 772 195	12 543 273
2013	11 119 912	1 858 688	12 978 600
2014	11 469 232	1 944 258	13 413 490
2015	11 818 859	2 033 990	13 852 849
2016	12 168 070	2 142 092	14 310 162

Source : Tableau 3.6 prévisions d'achalandage à l'Aéroport Dorval, p.58
ADM, février 2004

Notes : n.d. : non disponible

* : Aéroports de Dorval et Mirabel combinés

Park'N Fly (DM12)

« ...Park'N Fly strongly believes that the proposed infrastructures do not fulfil this goal and will have detrimental impacts for everyone but ADM. »

La solution proposée a un impact non négligeable sur l'offre en place de stationnement d'Aéroports de Montréal en plus de morceler le terrain en façade de l'aérogare. Selon nos estimés, le concept proposé éliminera près de 625 places de stationnements dans nos stationnements publics et près de 200 places dans nos stationnements d'employés. Toutes ces places seront reconstruites sur nos terrains, à nos frais en surplus de la contribution de 10 millions de dollars et ce, sans compter les sommes qui devront être investies pour reconfigurer le réseau routier en façade de l'aérogare suite au réaménagement du réseau routier à proximité de Montréal-Trudeau.